

La deuxième réunion Natura 2000 du secteur Tête des Faux a eu lieu le 10 Mars 2003, à 17 h 00, à la salle des Fêtes du Bonhomme, sous la présidence de Mme la Sous-Préfète de Guebwiller et M. le Sous-Préfet de Ribeauvillé.

Etaient présents : voir liste ci-jointe

Etaient excusés : M. Bleu, Maire du Bonhomme, représenté par Mme Cathy Florance, M. Schuster, Maire d'Orbey, représenté par M. José Bretz, M. Jean Paul Ferry (Conservatoire et Jardins Botaniques de Nancy), M. Laurent Schwebel (Conseil Général 68), M. Christian Braun (LPO), M. Schira (DDJS), représenté par M. Delacote qui représente également le Vol Libre, Mme Martine MACK (DIREN Alsace).

Introduction

Mme MISSON, Sous-Préfète de Guebwiller souhaite la bienvenue et remercie la commune du Bonhomme pour son accueil. La Sous-Préfecture de Guebwiller a en charge le dossier natura 2000 et coordonne l'ensemble du site interdépartemental Hautes-Vosges, ce qui explique la présence de Mme Misson à cette réunion du comité de gestion de l'APB. De façon à ne pas multiplier les instances de concertation, il a en effet été décidé que le comité de gestion de l'APB de la Tête des Faux soit également le Groupe de Concertation Locale qui suivra la rédaction du document d'objectifs Tête des Faux, lequel tiendra également lieu de " plan de gestion " de l'APB.

M. LACHKAR, Sous-Préfet de Ribeauvillé, demande s'il existe des remarques concernant le compte-rendu du dernier comité de gestion de l'APB.

M. DUPONT (Parc des Ballons) souhaite que soit inscrit dans ce compte rendu plusieurs interventions concernant le projet de rénovation pastorale sur la propriété de M. Parolini, agriculteur à Orbey ; en effet, l'Arrêté Préfectoral de l'APB interdit la mise en labour, le travail du sol et l'introduction d'espèces sauvages exogènes. La rénovation pastorale devra donc se faire en respectant ces dispositions. Concernant le projet de sursemis évoqué par l'agriculteur, la question se pose sur l'interprétation qui a été faite le 2 décembre de " l'introduction d'espèces sauvages exogènes " ; M. LACHKAR, après débat, considère que le sursemis est considéré comme une introduction d'espèces sauvages exogènes et donc que le sursemis est interdit dans le périmètre de l'APB.

M. DUPONT rappelle également qu'il avait été décidé de n'autoriser qu'une fumure organique avec du fumier composté ainsi qu'un chaulage la première année d'aménagement de la dite parcelle. Il propose enfin qu'un projet détaillé de rénovation soit présenté au Comité de Pilotage restreint ; M. LACHKAR soumet cette proposition aux membres du comité de gestion qui la valident.

M. MICHEL (Parc des Ballons) excuse Mme MACK de la DIREN Alsace et présente la carte issue des consultations *natura 2000* de 2002 ; en effet, l'Etat va bientôt envoyer aux élus les résultats de ces consultations en motivant les choix finaux de périmètres.

Pour la Tête des Faux, suite à la demande de la commune d'Orbey, le périmètre de la ZSC correspond au périmètre de l'APB sur son ban ; ailleurs, les demandes n'ayant pas été faites de façon explicite, l'ancien périmètre est maintenu (ancien périmètre sur Lapoutroie, inférieur à l'APB et pas de ZSC sur Le Bonhomme).

Toutefois, M. Michel propose de continuer à travailler sur le périmètre de l'APB ; l'Etat proposera de consulter les communes et EPCI concernées à la fin des concertations natura 2000 sur un périmètre ZSC correspondant à l'APB.

En ce qui concerne la ZPS (périmètre Oiseaux), elle correspond à l'APB sur Le Bonhomme et est supérieure à l'APB sur Lapoutroie et Orbey, commune sur laquelle elle s'étend même au delà sur des prairies où se trouve la pie grièche écorcheur, espèce de la Directive Oiseaux.

M. DUPONT et M. MULLER de l'ONF présentent ensuite des éléments de diagnostics écologiques et socio-économiques détaillés dans le document ci-joint.

Concernant l'évaluation de l'état de conservation des habitats forestiers, Mme MISSON s'étonne que l'indicateur " structure " soit mauvais à cause de l'épicéa et que l'indicateur " fonctionnalité " soit bon grâce à la régénération d'épicéa : que faut-il regarder ?

M. MICHEL répond que l'état de conservation des forêts ne peut être appréhendé avec un seul indicateur : c'est pourquoi trois indicateurs sont proposés dans l'approche Hautes-Vosges et chacun révèle quelque chose de différent. En l'occurrence, sur la plupart des forêts de la Tête des Faux, la structure est mauvaise, la biodiversité assez bonne, la régénération ne pose pas de problème sauf qu'elle est constituée essentiellement d'épicéa, essence considérée comme non autochtone de l'habitat " hêtraie sapinière ". M. MILLION (Fédération des Chasseurs) s'interroge sur les outils que l'on pourrait mettre en œuvre pour favoriser ces essences autochtones (sapin, hêtre). M. MICHEL puis M. MULLER proposent d'introduire du hêtre en sous-étage et rappellent le rôle du travail du forestier (dosage de lumière, essences favorisées par les coupes...)

Concernant les voies ouvertes à la circulation motorisée sur et autour de l'APB, il existe deux voies ouvertes sur la commune d'Orbey : de la ferme du Surcenord vers Lapoutroie (vol libre) et de la ferme du Surcenord vers le Gazon L'hôte vers l'école de ski du Lac Blanc, une voie sur Le Bonhomme jusqu'à la chaume Thiriet et enfin une route jusqu'au gîte de l'étang du Devin sur Lapoutroie.

Vus les enjeux de préservation de la tranquillité sur le secteur, les problèmes de pollution sonore évoqués par l'EARL du Surcenord et M. DOPFF (motos vertes en l'occurrence), les risques de responsabilité engagée de la commune en cas d'accidents (chemins peu carrossables), M. LACHKAR demande à la commune d'Orbey s'il est possible d'envisager la fermeture de ces voies (arrêté municipal) en prenant en compte les ayant-droits à déterminer (vol libre...). M. BRETZ le soumettra au Maire d'Orbey et insiste sur la nécessité d'une signalétique cohérente.

Concernant la gestion sylvicole, M. MULLER fait remarquer que l'ONF n'applique plus vraiment les aménagements forestiers en vigueur, vus les nouveaux enjeux assignés à la Tête des Faux et la tempête de 1999. De nouveaux aménagements vont être rédigés, dès 2004 pour Lapoutroie et avant échéance prévue pour les autres. Les prescriptions du document d'objectifs serviront de référence pour la rédaction des nouveaux aménagements.

M. DUPONT présente ensuite les objectifs de préservation des habitats forestiers et les premières actions à mettre en œuvre. Ces propositions sont issues des réunions antérieures, réalisées dans le cadre du plan de conservation de la Tête des Faux, et d'une réunion organisée le 19 février dernier avec l'ONF, les associations naturalistes locales et le Club Vosgien.

M. HELERLE (Club Vosgien Orbey, ski de fond) précise que les projets d'élargissement des pistes forestières destinées à accueillir les raquettes à côté des pistes de ski de fond damées, ne concernent pas l'APB de la Tête des Faux. Les membres valident donc le principe de statu quo en matière d'équipement touristique sur l'APB.

Concernant l'organisation de tournées de surveillance, M. BRETZ précise qu'Orbey est adhérente aux Brigades Vertes via la Communauté de Communes et peut donc demander des actions ciblées sur son territoire.

Concernant l'agrainage, il est interdit en zone centrale de l'APB et donc en forêt soumise ; sur Orbey, il est interdit en dehors des massifs boisés de plus de 50 ha ; de fait, l'agrainage est donc interdit sur l'ensemble du périmètre de l'APB. M. THIRIET (CSA) précise qu'il existe toutefois encore des points d'agrainage ; M. DUPONT souligne que cette question est évoquée à chaque réunion de comité de gestion de l'APB.

Concernant le possible effet drainant de la rigole partant de la tourbière du Surcenord vers le Gazon L'hôte, M. DOPFF précise que c'est cette rigole qui amène l'eau sur le pré qu'il exploite en-dessous. M. HELDERLE s'étonne puisque selon lui, cette rigole existe depuis plus de cent ans et la tourbière est toujours là.

Cette question sera examinée sur le terrain ; le débit vraisemblablement important pourrait être diminué sans menacer l'abreuvement des animaux ou l'alimentation des étangs du Gazon L'hôte.

M. BRETZ pose la question des financements des actions prévues. Mme MISSON répond que les coûts seront évalués au cours de l'année 2003 et que des sources de financements seront proposées dans le document d'objectifs.

M. MICHEL présente le projet de carte qui sera apposé sur les panneaux d'entrée de l'APB.

Concernant les édifices reportés sur cette carte, M. DOPFF évoque l'édifice avec la roue du funiculaire ; même s'il est en dehors des sentiers balisés et qu'en principe, le comité de gestion avait souhaité ne pas en faire la publicité, le site est tellement connu que de nombreuses voies sauvages ont été créées et sont empruntées. Ces sentiers donnent accès à des zones particulièrement sensibles : M. DOPFF souhaite que l'on trouve une solution à ce problème. Mme MISSON propose que cette question soit débattue sur le terrain ; plusieurs rendez-vous seront programmés d'ici juin 2003 (gestion forestière, gestion des tourbières et gestion du patrimoine historique).

L'ensemble des points à l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h.

Relevé de décisions

Objet : Natura 2000

Groupe de Concertation Locale -

secteur de l'APB de la Tête des Faux

18 Février 2004 – Lapoutroie, salle des loisirs

Le 18 février 2004 s'est tenue à Lapoutroie la réunion du Groupe de Concertation Locale suivant la rédaction du document d'objectifs sur le secteur natura 2000 de l'APB de la Tête des Faux, sous la présidence de Mme Misson, Sous-Préfète de Guebwiller, en charge du dossier natura 2000.

Etaient présents : voir liste ci-jointe

Etaient excusés : voir liste ci-jointe

1- Rappel des actions retenues sur le secteur Tête des Faux

Les actions retenues avaient été présentées et validées le 6 juin 2003 lors d'une réunion de ce groupe de concertation. Depuis cette date, des modifications ont été apportées à leur rédaction et de nouvelles actions sont proposées (voir détail dans le document envoyé par le Parc des Ballons des Vosges).

La mise en place de directives de gestion favorable aux Tétraoïdés, telles que demandées dans l'arrêté préfectoral de l'APB, est proposée à l'assemblée, dans le cadre d'une Zone d'Application Prioritaire de la directive Tétraoïdés ONF / ONC de 1989. Le principe de dérogation à la réalisation de travaux forestiers à partir de mi-juin est retenu, vu le contexte local (pistes de ski de fond devant être libérées rapidement, peuplements scolytés etc) ; il est demandé à ce qu'un délai d'une semaine soit respecté entre la demande de l'ONF et l'avis des partenaires sollicités, GTV en particulier.

Le périmètre proposé en séance est étendu à l'ensemble du ban de la commune du Bonhomme.

L'ONF n'exclut pas d'appliquer également ces dispositions en forêt domaniale des Deux Lacs, hors APB (plan de gestion en cours)

La nouvelle rédaction du document d'objectifs, amendée par ces dispositions, est validée.

2- Validation des fiches actions et du calendrier de mise en œuvre

Il est rappelé ou précisé que :

- Un certain nombre d'actions sont déjà en cours et sont déjà financées. Par exemple : les CAD – Contrats d'Agriculture Durables, qui remplacent les CTE, Contrats Territoriaux d'Exploitation / les rénovations pastorales etc. => natura 2000 s'appuie sur des actions et des politiques locales ou nationales existantes
- la mise en œuvre de nouvelles actions retenues sont suspendues à l'obtention de financements
- Dans le cadre des contrats Natura 2000 financés par le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable (MEDD), la priorité est donnée aux actions qui portent directement sur le milieu. Ainsi, l'animation, le suivi scientifique, l'acquisition matérielle ou foncière ne peuvent être financés dans le cadre des contrats Natura 2000.
- les fiches actions visent avant tout à se mettre d'accord sur le contenu des actions, le reste du travail consistant à finaliser les plans de financement possibles (prochaine réunion de clôture et de validation du document d'objectifs)

Concernant la fiche 1 (organisation de tournées de surveillance), **M. Schuster** demande à ce que les élus soient informés du planning prévisionnel des tournées. **M. Michel** souhaite que ces tournées soient mises en place dès cette année.

Concernant la signalétique, **M. Bretz** souhaite que l'implantation des panneaux de circulation, liée au nouvel arrêté municipal d'Orbey réglementant la circulation des véhicules motorisés sur le secteur de l'APB, soit coordonnée avec l'implantation des panneaux de signalisation de l'APB.

Concernant la fiche 9 (gestion conservatoire des zones humides du Surcenord), il est suggéré d'intégrer le coût des clôtures nécessaires à la contention de troupeaux caprins dans le cadre de la rénovation pastorale (dossier en cours).

Concernant la fiche 14 (restauration des plantations équiennes d'épicéas), **M. Dopff** suggère d'introduire également en bordure de sentier des genévriers.

M. Muller et les élus présents souhaitent que soient mobilisés les bûcherons intercommunaux plutôt qu'une machine, cette dernière option nécessitant en outre d'envisager le passage postérieur d'une niveleuse ; l'ONF propose de réaliser deux devis en fonction de ces deux alternatives.

3- Points divers

M. Muller signale que plusieurs démarches ont été entreprises afin de réguler les pratiques de nourrissage ; **M. Crisan** rappelle que le nourrissage est interdit en zone centrale de l'APB et que dès lors, cette pratique est verbalisable. M. Crisan invite donc à prévenir ses services.

M. Frommelt informe qu'il souhaiterait réaliser quelques opérations de semis au niveau de coupes de pessières sous lesquelles la végétation herbacée est absente (mélange de semences avec plus de 30 variétés locales) ; **M. Dupont** précise que ses dispositions ne sont pas prévues dans le cadre des principes de rénovation pastorales validés sur ce secteur et qu'elles sont interdites par le cahier des charges " prés-bois " qui s'appliquera sur une partie des surfaces concernées dans le cadre des CAD. Toutefois, à titre expérimental, il est proposé d'autoriser ces semis localisés, sous pessières et sans travail du sol.

M. Dupont propose qu'une réunion d'information soit organisée avec les chasseurs des lots concernés par le projet d'application de la directive Tétrás ONF / ONC, cette dernière ayant des implications sur les modes de chasse.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h15.



Compte-rendu / relevé de décision ***Groupe de concertation locale natura 2000*** **Secteur APB de la Tête des Faux**

Mercredi 6 Juillet 2005

Mairie d'Orbey – 16h00



Etaient présents, excusés : cf feuille d'émargement ci-jointe

Le Groupe de Concertation Locale natura 2000, secteur de l'APB de la Tête des Faux, s'est réuni le mercredi 6 juillet 2005 à la Mairie d'Orbey.

M. Schuster, Maire d'Orbey, accueille les participants et excuse Mme Misson, Sous-Préfète de Guebwiller en charge du dossier natura 2000.

Point 1 : validation du compte rendu de la 4^{ème} réunion du Groupe de Concertation Locale (18/02/2004)

Le compte-rendu est validé à l'unanimité.

Point 2 & 3 : Bilan des actions menées en 2004 : panneaux, tournées de surveillance, pâturage de la chaume Thiriet, suivi scientifique etc. Présentation des actions prévues en 2005

Un document de synthèse remis en séance présente un bilan des actions menées en 2004 – 2005 ainsi que les projets programmés pour le reste de l'année 2005.

Sur la question de la cueillette des myrtilles, il est rappelé que l'APB interdit la fréquentation en dehors des itinéraires balisés et que dès lors cette activité ne peut être tolérée qu'à leurs abords immédiats. Les cueilleurs pris sur le fait par les forces de police dans l'APB en seront donc informés mais ne seront pas verbalisés sauf cueillettes organisées à vocation commerciale. **M. Schuster** rappelle à ce sujet qu'un arrêté municipal régleme également la cueillette sur sa commune. Les gazettes des communes concernées pourront rappeler la réglementation de l'espace protégé et les cas échéant celle mise en place à Orbey.

En ce qui concerne l'agrainage, interdit en zone centrale dans l'APB, les forces de police compétentes sont enjointes à punir toute nouvelle constatation de nourrissage. Cette question est récurrente depuis la création de l'APB malgré plusieurs courriers de l'ONF aux adjudicataires concernés et **M. Million (Fédération des Chasseurs)** souhaite que les règles de l'APB soient effectivement appliquées.

Sur la question des forces de police, **M. Bretz (commune d'Orbey)** propose de mobiliser le policier municipal en poste dans la commune pour renforcer la surveillance du site. Les membres présents requièrent également l'organisation d'actions coordonnées vue l'ampleur des circulations motorisées et notamment des quads ou des motos vertes dans le secteur. **M. Dopff** suggère également de rappeler les montants des amendes et **M. Muller, Maire de Lapoutroie** insiste sur l'information des clubs locaux.

Point 4. Validation des orientations et des zonages liés à la prise en compte de la directive Oiseaux sur la Tête des Faux

Les orientations et zonages sont validés avec les réserves suivantes :

=> la présence d'une zone " verte " sur Orbey au milieu d'une zone " jaune " semble peut cohérente et les orientations apparaissent plus difficiles à mettre en œuvre d'une façon générale (exemple des règles qui seraient liées aux battues en particulier). Il est donc proposé de *revoir ce zonage sur Orbey*. **M. Dopff** et **M. Frommelt (IMPRO Surcenord)** estiment que les travaux forestiers mécanisés qui ont eu lieu en juin sur Orbey sont incompatibles avec les objectifs de tranquillité sur le secteur. **M. Muller (ONF)** rappelle qu'il s'agissait de travaux visant à éclaircir les plantations résineuses et donc à améliorer l'état de conservation des habitats forestiers. L'ONF a organisé ces travaux le plus tard possible afin de limiter les dérangements en période sensible et dans le but de valoriser les produits de coupe avant les fermetures des usines en Juillet. Le représentant d'Alsace nature suggère d'une part de passer ce secteur en zone "jaune " et d'autre part d'organiser plutôt ces chantiers en Août.

=> les représentants des chasseurs émettent des réserves sur les contraintes liées à l'organisation de battues en zone jaune (proposition : pas de battue après le 15 décembre en zone jaune). Ils rappellent que la position de la Fédération des chasseurs n'est pas encore arrêtée sur ce principe. Cette zone jaune représente en particulier des parts importantes des lots de chasse sur Lapoutroie et sur Orbey. **M. Dupont** précise que les chasseurs concernés n'ont pas encore été contactés dans la mesure où le Parc souhaitait qu'une position officielle soit arrêtée par la Fédération. Dans cette attente, il propose de discuter de ces propositions localement avec tous les adjudicataires concernés. Mises à part les orientations cynégétiques liées à la zone rouge de l'APB (pas de battue après le 15/12. Au delà : chasse possible par poussée silencieuse sans chien), la validation des principes en zone jaune est donc ajournée.

M. Dopff attire l'attention sur le fait que la zone de présence du Tétraz sur la Tête des Faux est encore très petite et qu'il est important de se donner tous les moyens pour encourager la poursuite du déploiement de cette nouvelle population.

Point 5 : Validation des propositions d'ajustements ou de modifications des périmètres ZSC & ZPS sur le massif de la Tête des Faux

M. Vionnet fuasset (DIREN Alsace) rappelle que le périmètre officiel reste le périmètre transmis par le Préfet à la Ministre chargée de l'environnement. En effet, les propositions formulées par l'opérateur, et présentées en groupe sectoriel pour rendre le périmètre plus cohérent, devront être soumises à consultation puis validées par l'Etat.

Les propositions formulées par l'opérateur sont validées selon le plan ci-joint : il est proposé de modifier les périmètres ZSC et ZPS en reprenant un seul périmètre APB + ZSC + ZPS avec toutefois la conservation de la partie de ZPS seule (pas de doublon ZSC / ZPS) sur le ban de Lapoutroie et non obstant des zones en ZPS dans les vallées sur Orbey en particulier, zones pour lesquelles les concertations n'ont pas encore démarrées.

Point 6. Présentation du nouveau Plan d'Aménagement Forestier de Lapoutroie (partie APB + ZPS)

M. Muller (ONF) présente le projet de nouvel aménagement forestier de la commune de Lapoutroie. L'ensemble des prescriptions natura 2000 ont été prises en compte, en particulier les principes de zonage des vocations. On notera les efforts de la commune notamment par rapport à des projets de coupes reportées afin de conserver des stocks de gros bois dans des secteurs globalement rajeunis suite aux purges des traitements mitraillés.

Point 7. Points divers : avis du comité sur le projet de rénovation pastorale au Surcenord et sur celui de circuits raquettes autour de la station du Lac Blanc.

Les projets de circuits raquettes sur le secteur Lac Blanc Tête des Faux présentés par **M. Bergamini (Office de Tourisme d'Orbey – Kaysersberg)** n'appellent pas de remarques particulières des membres présents mis à part du représentant du Parc qui souhaite qu'une alternative soit étudiée sur le projet de tracé " C ", afin d'éviter la traversée de la zone protégée. Il propose d'envisager un retour par le versant sud des Immerlins plutôt qu'un passage par le cimetière Duchêne et qu'un balisage d'un sentier club vosgien non valorisé en hiver pour le moment. Sur ce sujet des itinéraires raquettes, il souhaite que soit organisée une consultation officielle des membres du comité de gestion de l'APB.

Les demandes relatives à la sensibilisation du public ont été anticipées par la Communauté de Communes qui envisage d'une part des informations à ce sujet au dos des plaquettes présentant les itinéraires balisés raquettes et d'autre part des panneaux sur le terrain.

Les projets de rénovation pastorale au Surcenord n'ont pas été abordés. Une consultation écrite des membres a été réalisée par le Sous Préfecture de Ribeauvillé.

La Sous-Préfète,

Sylvette Misson